

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **19 novembre 2010**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 18 novembre 2010
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 10

Date de la convocation : 10 novembre 2010

Présents : Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Ghislaine FLACHAIRE, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Nadia ROUAUD, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents excusés : Jean-Marc BENS, Christine DRUILHE, René MUNOZ, Serge ROCA, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Procurations : Serge ROCA à Georges JOURDA.

Séance ouverte à : **21h**

Secrétaire de séance : **Lazare NAVARRO**

Adoption du procès-verbal de la séance du **15 juillet 2010** : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N°110/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :
 - Sur le bien cadastré AD 120, situé au 1, Rue du Maroc, et appartenant à SARL CAEPROU
 - Sur le bien cadastré AE 31, situé au 5A, Avenue des Pyrénées, et appartenant à ACTIMMO
 - Sur le bien cadastré AD 47, situé au 4, Carrer del Mitg, et appartenant à M. PLANES Jean
 - Sur le bien cadastré AD 68, situé au 12, Carrer del Mitg, et appartenant à MM. TAVERNIER/RAITZ
 - Sur le bien cadastré AD 144, situé au 6, Rue du Canigou, et appartenant à M. MARIGO Geneviève
- Signature avenant au marché « REHABILITATION CENTRE ANCIEN »
 - LOT 3 (serrurerie) - TITULAIRE DU MARCHE : EURL MARTY – Montant de l'avenant n° 1: AVENANT NEGATIF = - 3 670 € HT
- Signature du marché « ACHAT DE PHOTOCOPIEURS »
 - TITULAIRE DU MARCHE : SOFEB SAS – Montant du marché: 8 854.02 € HT
Maintenance : 25 trimestres à 0.45€HT les 100 copies N/B et 4.10€HT les 100 copies couleurs
- « LOTISSEMENT LA JONCASSE »
 - Signature du marché : CABINET DE CONTROLE MISSION SPS - TITULAIRE DU MARCHE : Cabinet B.E.G. – MONTANT DU MARCHE : 1 760 Euros HT

II. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il y a lieu de se prononcer sur une modification de statuts de la Communauté de Communes des Aspres dans le but de compléter les compétences optionnelles par l'adjonction de « Accueil de loisirs intercommunal sans hébergement ».

Délibération N°111/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 30/09/2010.

III. MODIFICATION DES STATUTS DU SYDEL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que le SYDEL a procédé à une modification de ses statuts dans le but de changer la dénomination du syndicat, transformer le syndicat (qui ne détenait qu'un bloc de compétences obligatoires) en un syndicat « à la carte », ajouter une compétence optionnelle en matière d'éclairage public pour les communes de moins de 1000 habitants, clarifier les modalités d'application d'un service de conseil en énergie partagée.

Délibération N°112/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la modification des statuts du SYDEL telle que présentée.

IV. PRESENTATION DE DIVERS RAPPORT

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Délibérations N°113/2010 : Adoptées à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

V. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle la proposition qui a été faite par Serge ROCA et qui a été étudiée au cours de la réunion de travail du 23 septembre. Il soumet ensuite cette proposition à l'approbation de l'assemblée.

Délibération N°114/2010 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal décide d'entériner les propositions faites en répartissant comme suit les subventions aux associations de la commune pour l'année 2010 :

- ASSOCIATION DE CHASSE	550	€
- COMITE DES FETES	6 150	€
- FOYER RURAL	1 400	€
- TENNIS CLUB	1 150	€
- VILLEMOLAQUE JUDO	1 050	€

VI. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

- Présentation du projet de centrale photovoltaïque porté par EDF-Energies Nouvelles. Discussion, programmation d'une visite du site proposé et décision de soumettre l'accord de principe au Conseil lors de la prochaine réunion
- Décision d'acquérir un vidéo projecteur
- Décision d'attribuer un lot pour la rifle de l'école primaire et pour celle des associations.

Séance levée à **23 heures15**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA